

Bienvenue à l'école Saint-Martin !

Votre enfant va effectuer sa première rentrée en petite section. Ce document vous permettra de prendre connaissance des règles de fonctionnement propres à la classe ou à l'école. Il vous sera alors demandé de bien vouloir en tenir compte.

La scolarisation peut susciter chez le jeune enfant de nombreuses réactions (joie, enthousiasme, curiosité, peur, anxiété...), car il lui faut apprendre à :

- se séparer de sa famille
- accepter d'entrer en contact avec d'autres personnes (enseignants, ASEM, enfants)
- découvrir un environnement, des espaces nouveaux
- réaliser des activités nouvelles
- respecter des règles de vie sociales et collectives
- être autonome en acceptant de grandir et faire tout seul.



Pour faciliter l'adaptation de chacun:

- les enfants nés en 2019 (PS1) ne seront accueillis que le matin et ce, à partir du mois de Janvier 2022.

- les enfants nés en 2018 (PS2) auront 2 possibilités : matinées ou journées complètes. La fréquentation choisie doit être fixe pour ne pas les perturber, mais elle peut évoluer en cours d'année. Discutez-en auparavant avec l'enseignante.

Pour réussir au mieux cette première expérience de scolarité, il nous faut tenir compte des différents besoins du jeune enfant :

- besoins physiologiques (hygiène, santé)
- besoins psychologiques et affectifs
- besoins sociaux.

BESOINS SOCIAUX ET EDUCATIFS DU JEUNE ENFANT

L'une des missions de l'école maternelle est d'aider chaque enfant à **grandir et acquérir son autonomie**. Notre rôle est alors d'offrir à l'enfant un cadre de vie et une organisation des activités qui favorisent son autonomie.

Pour cela, quelques conseils peuvent être pris en compte :

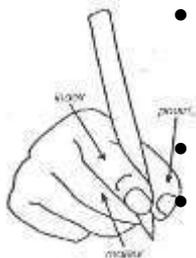
- **un sac en tissu (pas de cartable)** servira à transporter le doudou et le cahier de liaison de petit format et le cahier de vie (24x32). Il devra être adapté à la taille de votre enfant. Il doit être marqué au nom de l'enfant à l'extérieur et de façon visible.
- **Les vêtements et chaussures doivent permettre à l'enfant de s'habiller et de se déshabiller seul** : éviter les ceintures et privilégier les tailles élastiques ... Tout doit être marqué à son nom (chaussures, blouson, écharpe, bonnet, gants, casquette, dans la mesure du possible).

Apprendre à vivre ensemble est l'un des principaux objectifs de l'école maternelle. Pour beaucoup d'enfants, l'école est le premier lieu où l'on découvre

une **vie sociale collective** régulée par des **règles précises** que chacun doit progressivement apprendre à respecter.

« Devenir élève » est l'un des **6 domaines d'activités** proposés en classe et qui permettra à l'enfant de développer ses apprentissages dans le cadre d'**ateliers** libres, autonomes ou dirigés.

Voici les 5 autres domaines:



- mobiliser le langage dans toutes ses dimensions (oral et écrit). A ce propos, lorsque votre enfant crayonne, dessine, vérifiez bien la tenue du crayon. Il est très difficile de faire changer une position incorrecte qui pourra entraîner une écriture trop lente, moins lisible ...
- agir et s'exprimer à travers l'activité physique
- agir et s'exprimer à travers les activités artistiques (domaine des arts plastiques, comptines et chansons, musique)
- construire ses premiers outils pour structurer sa pensée : les formes, les grandeurs, les quantités, les nombres.
- Explorer le monde (découverte du monde du vivant, du corps, repérage dans l'espace et le temps)

Pour vous permettre de prendre connaissance des projets et activités menés au sein de la classe et de l'école, plusieurs documents vous seront communiqués :

- **un cahier de liaison** pour faire circuler le courrier entre l'école et la maison. Il doit être retourné signé en classe dès que l'information a été lue. Il faut, de ce fait, penser à bien vérifier le sac de votre enfant tous les soirs.
- **le cahier de vie** relatant les temps forts partagés en classe. Après l'avoir consulté, et complété avec votre enfant (pour relater une activité du week-end, un évènement dans la famille...), il sera rapporté en classe au plus tard le jeudi.
- **les dossiers** comprenant les différentes productions réalisées par votre enfant.
- **Le carnet de réussite et de suivi** présentant les attendus travaillés et évalués en classe.

HYGIENE ET SANTE DU JEUNE ENFANT

La maîtrise des sphincters pour l'enfant est une condition importante pour son accès à l'école maternelle. **Etre propre** à la maison et en collectivité ne signifie peut-être pas toujours la même chose. En classe, cela suppose que l'enfant soit capable de reconnaître et d'identifier ses besoins et qu'il puisse agir avec une certaine autonomie.

S'il s'avérait qu'un enfant scolarisé ne parvienne pas à être propre à l'école, après entretien avec l'enseignante, il pourrait être proposé à la famille de retarder son accueil au sein de la classe.

Bien sûr, les « petits accidents », même avec des enfants « propres », restent possibles. Nous pourrions y remédier avec des **vêtements de rechange** que vous nous aurez fournis. Effectivement, nous demandons pour chaque enfant une tenue complète : slip, tee-shirt, pull, pantalon, chaussettes, marqués à son nom et que nous

conserverons à l'école. Vous pourrez les renouveler en cours d'année en fonction de la taille ou des saisons.

Pour être capable de fréquenter l'école dans de bonnes conditions, l'enfant doit être en bonne SANTE.

Une certaine fragilité met le jeune enfant à la merci des **maladies** infectieuses. En cas de fièvre, de maladie contagieuse, il vous est demandé de garder votre enfant à la maison.

Sachez également qu'aucun médicament ne peut être administré à l'enfant à l'école, excepté dans le cadre de la mise en œuvre avec le médecin scolaire d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Liste des maladies contagieuses nécessitant une éviction scolaire:

Jusqu'à guérison clinique: coqueluche, diphtérie, dysenterie, gale, gripes épidémiques, hépatites A et B, impétigo, méningite à méningocoque, oreillons, poliomyélite, pyodermites, rougeole, rubéole, varicelle, typhoïde et paratyphoïde.

Jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant d'un traitement approprié : scarlatine, néphrite aiguë, RAA, angine à streptocoque, teigne, tuberculose respiratoire.

L'enfant scolarisé à la journée peut **déjeuner** au **restaurant scolaire**. Après un temps d'hygiène, les enfants déjeunent vers 12h30. C'est l'occasion de découvrir parfois de nouvelles habitudes alimentaires, d'apprendre à goûter, mais il est aussi nécessaire pour le jeune enfant d'apprendre à manger seul, à tenir sa fourchette, à s'asseoir correctement, à manger proprement tout en respectant ceux qui sont autour de lui. Le restaurant scolaire fournit les serviettes de table.

La bonne santé de l'enfant dépend également de la qualité et de la durée de son **sommeil**. Il est important de respecter les rythmes biologiques (heure de coucher correcte et régulière, sieste) : le manque de sommeil a une incidence sur le comportement et la motivation de l'enfant. En Petite Section, le coucher ne devrait pas se faire après 20H.



Pour tenir compte de ce besoin de repos, un temps de **sieste** est prévu de 13h30 à 15h00 environ, sachant que le réveil de chacun se fait progressivement en fonction de ses besoins réels (au plus tard à 16 heures). **Un sac de couchage adapté** aux couchettes vous est proposé en location pour un montant de 3 euros. Vous le récupérez à chaque période de vacances pour le laver.

BESOINS AFFECTIFS DU JEUNE ENFANT

L'entrée de l'enfant à l'école maternelle est souvent synonyme de pleurs, car il faut accepter d'être momentanément séparé de papa et maman.

Il ne faut pas s'inquiéter outre mesure mais se rassurer en pensant que ces moments plus ou moins difficiles ne durent jamais très longtemps. Si votre enfant a du

mal à se séparer de vous, après lui avoir fait un gros câlin, confiez-le dans les bras d'un adulte, l'enseignante ou l'ASEM, et ne vous attardez pas trop...

Lors de ces séparations un peu difficiles, soyez vigilants au moment de votre départ à ce que votre enfant ne vous suive pas.

Par mesure de sécurité, chaque enfant doit être accompagné matin, midi et soir par un adulte. Un imprimé à remplir en début d'année, vous permet de nous informer des différentes personnes autorisées à récupérer votre enfant en cas d'impossibilité de votre part. Tout changement doit être signalé dans le cahier de liaison.

Chaque enfant peut fêter son **anniversaire** le jour même ou les jours suivants. Il pourra alors apporter un bonbon ou un biscuit. Nous prévoyons en classe les bougies à souffler.

Les horaires de l'école

Matinée : 9h00 – 12h15

L'accueil se fait dans la classe à partir de 8h50 et jusqu'à 9h00. Merci de respecter ses horaires. Le personnel chargé de la fermeture des locaux doit ensuite rejoindre sa classe.

Après-midi : 13h45 -16h45

Mais pour la **sieste**, les enfants doivent arriver à **13h35 précises**

Aux heures de sortie du midi et du soir, venez chercher votre enfant à la porte de sa classe.

Les enfants prenant le **car** sont pris en charge par une aide-maternelle : le matin à la descente du car et le soir pour les y accompagner.

Avant 8h45 et après 16h45, les enfants peuvent être accueillis par le centre

périscolaire : Familles Rurales - Centre Périscolaire
85600 Treize-Septiers - Tél. 02.51.24.73.98

Si vous souhaitez discuter de votre enfant, si vous vous posez des questions, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous avec l'enseignante pour un entretien.

La rentrée scolaire est prévue le jeudi 2 septembre 2021

Votre enfant pourra reprendre contact avec l'école, sa classe et son enseignante :

Le lundi 30 août de 17h30 à 18h30.

Vous pourrez apporter le matériel demandé (tenue de rechange, mouchoirs). Ainsi, le jour de la rentrée, tout sera installé et l'enseignante sera plus disponible pour accueillir les enfants.

Si la rentrée de votre enfant est prévue pour une date ultérieure, vous serez invités à venir dans la classe un soir à 17h00. Il vous suffira de prendre contact avec l'enseignante quelques temps auparavant, afin de fixer la date avec elle.



A DECOUPER ET DEPOSER DANS LA BOITE AUX LETTRES DE L'ECOLE

AVANT LE 30 JUILLET 2021

NOM : _____

PRENOM (de l'enfant) : _____

Sera présent(e) (entourer les options choisies)

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| - Seulement les matinées | - Les journées complètes |
| - Prendra le car | - Ne prendra pas le car |

En cas d'**absence imprévue** (maladie ou autre), jour de la rentrée,

Il vous faudra fournir un document attestant de son inscription à l'école.

Date :

signatures